



République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

CCAS de PEIPIN

Séance du mercredi 09 avril 2025

Date de la convocation : 27/03/2025

Membres en exercice :
11

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le neuf avril deux mille vingt-cinq à 18h30, les membres du CCAS de la commune de PEIPIN, se sont réunis à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Président dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L.2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Philippe SANCHEZ-MATEU, Agnès LIZANA, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

Représenté(s) : Aurélie DURAND représentée par Gisèle JOSEPH

Excusé(s) : Joëlle BLANCHARD

Absent(s) : Marie Claude PULCE

Secrétaire de séance : Dorothée DUPONT

DE_007_2025 - Objet : Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif présente :

- Un résultat positif de **42 022,20 €** en section de fonctionnement
- Un résultat positif de **3 034,05 €** en section d'investissement
- Un total de restes à réaliser en recettes à reporter en 2025 : **Néant**
- Un total de restes à réaliser en dépenses à reporter en 2025 : **Néant**

Monsieur le Président propose :

- de REPORTER à en recettes de fonctionnement le montant de 42 022,20 € au compte 002 ;
- et de REPORTER en recettes d'investissement le montant de 3 034,05 € au compte 001.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
004-260401393-DE_007_2025-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- de **REPORTER** en recettes de fonctionnement le montant de **42 022,20 €** (compte 002) ;
- et de **REPORTER** en recettes d'investissement le montant de **3 034,05 €** (compte 001).

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 09/04/2025



Frédéric DAUPHIN



Dorothée DUPONT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>15 / 04 / 2025</u> et publié ou notifié le <u>16 / 04 / 2025</u>
--

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025 Date de reception de l'AR: 15/04/2025 004-260401393-DE_007_2025-DE A G E D I
--